ZONE DE SECOURS

NAGE

Note de service

Mise en place du contrôle médical

Procédure applicable au personnel administratif et logistique

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Zone souhaite par la présente note vous informer de la nouvelle collaboration avec l'organisme de contrôle médical OCM (Office du Contrôle médical) qui prend effets au **7 novembre 2016**.

De ce fait, et dès la date mentionnée, en cas d'absence pour maladie, voici la nouvelle procédure à suivre :

- **Prévenir de l'absence**, dès le 1er jour de celle-ci, le **supérieur hiérarchique direct, avant 9h30** ;
- **Vous munir du certificat médical type de la Zone** (Cf. ci-joint : « Certificat médical – Personnel administratif et logistique (CaLog) », afin de vous rendre chez votre médecin ;
- **En cas de certificat médical avec « sortie autorisée » :**
  - **Pour une absence d'une seule et unique journée**, vous devez transmettre votre certificat médical, le jour de sa rédaction, **par courrier** à l'OCM (leurs coordonnées figurent sur les certificats médicaux type).
  - **Pour une absence supérieure à un jour,** vous devez **impérativement** vous présenter, muni de votre certificat médical, au plus tard le lendemain du premier jour de votre incapacité, au Cabinet Médical situé Rue de la Prévoyance 48 à 5000 Salzinnes à **12h45 précises** (du lundi au vendredi).
- **En cas de certificat médical avec « sortie interdite »** :

  Une copie du certificat médical est envoyée au service de contrôle médical le jour de sa rédaction, par courrier électronique (secretariat@controlemedical.be). S'il vous est impossible de l'envoyer par voie électronique, vous devez **impérativement** prendre contact avec l'OCM (071/509.810) afin de les avertir de votre incapacité. **Le certificat original doit obligatoirement être envoyé** par courrier **le plus rapidement possible et au plus tard** lorsque l'incapacité de se déplacer prend fin.

Afin d'assurer une gestion et une organisation optimales, le supérieur hiérarchique direct avertit le service du personnel (081/32.52.04 – personnel@zone-nage.be) dès qu'il est informé d'une absence pour maladie.

Nous vous remercions pour votre bonne attention et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil de Zone,

Pierre BOCCA
Commandant ff.

Tanguy AUSPERT
Président